

Qualité des soins : analyser sa pratique professionnelle

QUALITE - ORGANISATION DES SOINS

Ref : QALEV01C



Compétences visées

Développer la culture d'analyse de sa pratique professionnelle par une démarche réflexive dans le but d'améliorer la qualité des soins.

Objectifs et contenus

Connaître les enjeux actuels de l'analyse de pratique

- Le contexte réglementaire, la démarche qualité.
- L'évolution de la certification sur ce thème.
- L'enjeu des analyses de la pratique professionnelle.
- L'analyse des pratiques et le DPC : point commun et divergence.
- L'analyse de pratique en équipe, la conduite d'amélioration de la qualité des soins.

Définir les concepts de base proches de la qualité des soins

- L'efficacité du soin.
- La sécurité du soin, la sécurité du patient.
- Les recommandations de bonnes pratiques.
- La complémentarité et/ou la distinction de ces concepts.

S'engager dans une démarche réflexive

- La pratique réflexive et ses attributs : posture, réflexion cognitive, métacognitive, réflexivité...
- L'analyse réflexive de sa pratique et les visées formatrices, transformatrices.
- La référence à des données probantes, à des référentiels pour une amélioration de la pratique.

Connaître le cycle d'une démarche d'amélioration de sa pratique

- Le choix du thème et de la méthode.
- La construction du dispositif d'évaluation.
- L'analyse des résultats et la construction du plan d'amélioration.
- Le choix des indicateurs de suivi.
- Le suivi et la réévaluation.

Analyser sa pratique professionnelle au regard de référentiels

- L'approche par comparaison à un référentiel : audit clinique (ciblé), revue de pertinence des soins.
- L'approche par processus : chemin clinique, patient traceur, parcours traceur.
- L'approche par problème : *staff* d'une équipe médico-soignante, groupe d'analyse des pratiques.
- Le recueil et l'analyse des données.
- L'élaboration d'un plan d'amélioration continue.

Méthodes

- Apport de connaissances.
- Analyse de situations de soins.
- Utilisation de grilles et outils.

Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

Valeur ajoutée

Pragmatique et participative, la formation propose un éclairage sur l'évaluation et l'amélioration des pratiques versus DPC. La dynamique de progression pédagogique propose à partir d'une mobilisation de l'analyse réflexive en équipe de développer une culture d'analyse de sa pratique professionnelle au bénéfice de l'amélioration continue de la qualité des soins.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail , notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Indicateurs en bref, article HAS, mis en ligne le 24 févr. 2020.
- Démarche et Méthodes de DPC, HAS, mis en ligne le 17 juin 2019.
- Évaluation et amélioration des pratiques - Méthodes et modalités de DPC, Mise à jour Janvier 2015.
- Références et critères EPP de la version 2 / version 2007.
- Loi HPST 2009 : DPC obligatoire pour tous les professionnels de santé.
- Loi du 13 août 2004 crée la HAS chargée de « participer à la mise en œuvre d'actions d'EPP » (art.5), instaure l'obligation pour les médecins d'entrer dans une démarche d'EPP (art. 14).
- Loi du 31 juillet 1991 : les établissements de santé développent une politique d'évaluation des pratiques professionnelles concourant à une prise en charge globale du malade afin d'en garantir la qualité et l'efficacité.

Formation Inter & Intra

Paris - Septembre 2024

>> Du 19-09-2024 au 20-09-2024

Intervenant :

ESNAULT Nadine

- Expérience d'infirmière anesthésiste
- DU douleur (Paris VI)
- DEA Sciences de l'Éducation (Lyon 2)
- Doctorat Sciences de l'Éducation (Nantes)
- Co-responsable du domaine Clinique
- Voir son profil [LinkedIn](#)

Prix

Tarif Inter **720 €** Net de taxe

Tarif Intra **Nous Contacter**

Mise à jour le : **29/05/2024**